

Je crois à votre projet  
et je souhaite y participer  
à vos côtés.

Prénom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Je m'engage à prier pour le succès de ce projet.

Je fais aujourd'hui un don de :

50 €  100 €  200 €  autre \_\_\_\_\_ €

renouvelable

Je peux faire un prêt sans intérêts de \_\_\_\_\_ pour une durée  
de \_\_\_\_ ans.

Merci de glisser ce talon et éventuellement votre chèque dans une  
enveloppe et l'adresser à :

La Costette - 43520 MAZET SAINT VOY

## Informations importantes

La JEEL est reconnue organisme d'intérêt général. Vous recevrez donc un reçu fiscal qui vous permettra de profiter d'une déduction de vos impôts selon les dispositions suivantes :

Avantages pour les donateurs imposables, personnes physiques ou morales

Les dispositions fiscales vous permettent de déduire de vos impôts 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Au-delà du plafond de 20% de votre revenu imposable, vous pouvez reporter votre réduction d'impôts sur 5 ans.

Pour les sociétés :

Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant les versements, pris dans la limite d'un plafond unique de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires hors taxes.

Lorsque les dons excèdent le plafond de 5 pour 1000, l'excédent est reporté successivement sur les cinq exercices suivants et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions, après prise en compte des versements de l'exercice.